



Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2025-555 modifiant le Règlement SH-2025-551 relatif à l'urbanisme, afin d'ajouter des dispositions particulières à la zone I12-035, de remplacer la zone I12-082 et de modifier certaines grilles des usages et normes des zones situées majoritairement dans la zone d'innovation en aérospatiale de Longueuil	16 décembre 2025 23 février 2026

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 4 mars 2026.

Carole Leroux
Assistante-greffière